

CALENDRIER DES COLLECTES

ASPACH-LE-BAS, BITSCHWILLER-LÈS-THANN,
BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT,
BURNHAUPT-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT,
LEIMBACH, MICHELBACH*, RAMMERSMATT,
RODEREN, SCHWEIGHOUSE/THANN



2019

* Commune d'Aspach-Michelbach

protégeons notre environnement
THANN - CERNAY
syndicat mixte

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

ÉDITO

En 2018, le SMTC a renforcé son action auprès des associations du territoire en les incitant à réduire et à mieux trier leurs déchets. Qu'il s'agisse d'évènements regroupant plus d'un millier de participants ou de plus petites festivités, plusieurs organisateurs ont dès à présent adhéré à cette démarche responsable et citoyenne. Pour les aider, nous avons développé tout un ensemble de prestations de mise à disposition de matériel de tri et de collecte.

Pour aller encore plus loin, nous encourageons également l'utilisation de gobelets lavables et autres alternatives à la vaisselle jetable. D'autant plus que cette dernière est appelée à disparaître en 2020.

Il est vrai que le plastique est devenu un fléau de notre société. A tel point, qu'il ne se passe pas une semaine sans un reportage dénonçant le gaspillage en ressources naturelles qu'il génère et les pollutions qui en résultent.

Chacun(e) d'entre vous pratique déjà au quotidien les bons gestes pour y remédier, car chez nous tous les emballages plastiques sans exception se trient depuis 2013.

Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et que nous sommes tous, à notre niveau, de véritables consom'acteurs ! Les ventes en direct des producteurs locaux, les commerces qui proposent des aliments en vrac en utilisant vos propres contenants sont de bons réflexes à adopter.

Le président
Michel Knoerr

**UN SOUCI DE COLLECTE ? UN DOUTE
SUR LES CONSIGNES DE TRI ? UN
BADGE PERDU ? UN BAC CASSÉ ?**



L'équipe du **SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY** (SMTC) est à votre service pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos déchets :

📞 **Téléphone** : 03 89 75 29 05 (de 8h30 à 12h00)

✉ **Mail** : contact@smtc68.fr

Ou en accueil physique dans les bureaux du SMTC :

📍 **2 rue des Genêts, 68 700 Aspach-Michelbach**

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00 (16h le vendredi)



Retrouvez-nous également sur Internet
et sur Facebook ⇒ www.smtc68.fr



**VOUS EMMÉNAGEZ OU DÉMÉNAGEZ ?
VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT VOTRE FACTURE ?**



Vous pouvez contacter le service facturation de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN CERNAY

📍 **3A rue de l'Industrie, 68 704 CERNAY**

Accueil physique le mardi de 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 17h30 **et le vendredi** de 9h00 à 12h00 et de
14h00 à 16h00.

📞 **Téléphone** : 03 89 75 21 13

Le lundi et le jeudi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

✉ **Mail** : facturation@cc-thann-cernay.fr

Si vous habitez Burnhaupt-le-Bas ou Burnhaupt-le-Haut,
vous pouvez contacter directement votre mairie :

Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61

Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58

LE SMTC EN QUELQUES MOTS



Le **SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY (SMTC)** est le service public en charge de la collecte des déchets ménagers sur les 16 communes de la Communauté de Communes de Thann Cernay et sur les deux communes de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut.

Nous collectons toute l'année vos biodéchets, vos sacs de tri et vos ordures ménagères au porte à porte, ainsi que vos déchets occasionnels en déchetterie.

Nous gérons ainsi plus de 18 500 adresses, dont près de 1000 établissements professionnels et publics.

Le SMTC a pour objectif de réduire et de valoriser tout ce qui peut l'être pour tendre vers le zéro déchet. Notamment en continuant à développer de nouveaux services pour la population.

LES SERVICES

3 collectes à domicile pour 3 types de déchets

Papiers, cartons, emballages recyclables



Biodéchets Déchets résiduels



+



58 points d'apport volontaire pour le verre

+



2 déchetteries avec contrôle d'accès par badge



LA FACTURATION



Tout changement de situation doit être déclaré dans les 2 mois conformément au règlement de facturation.

Sur le territoire du SMTC (cf. carte ci-dessus), la facturation se fait selon une redevance, dite incitative, calculée en fonction de votre production de déchets résiduels. Autrement dit, vous êtes facturé(e) en fonction de la taille du bac gris mis à votre disposition et de la fréquence de collecte.

La facturation relève de la compétence de la Communauté de Communes de Thann Cernay et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut). Ces dernières fixent les tarifs et émettent les factures (semestrielles).

+ d'informations sur les tarifs, règlement de facturation... sur les sites internet de la CCTC et du SMTC.

www.cc-thann-cernay.fr
www.smtc68.fr

NOS ACTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

LA COLLECTE

18 Communes



42 495 Habitants



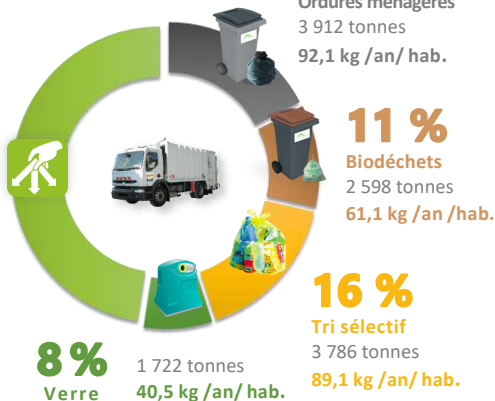
18 636 Adresses collectées



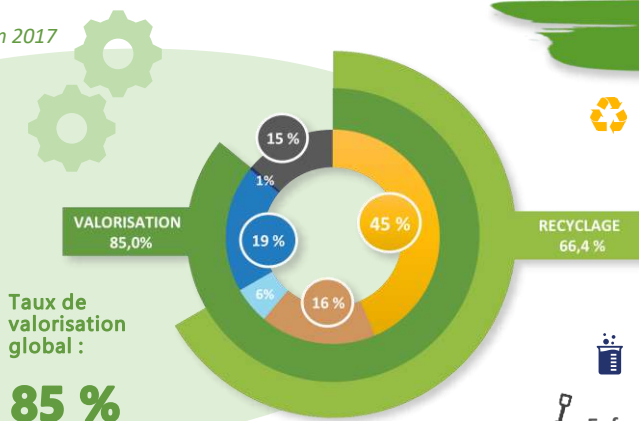
22 956 Tonnes de déchets collectés*

540 kg par an par habitant collectés

48 %
Déchetteries
10 937 tonnes
257,4 kg /an/ hab.



* en 2017



Taux de valorisation global :

85 %

LE TRAITEMENT



Recyclage matière



Compostage



Évaporation



Valorisation énergétique*



Traitement spécifique



Enfouissement

LE COÛT DES DÉCHETS



1 tonne triée = 3 €



1 tonne compostée = 65 €



1 tonne incinérée = 190 €



Que finance la redevance incitative ?

Indexée sur le volume de votre bac gris (déchets incinérés), la redevance incitative repose sur le principe du « Pollueur - Payeur ».

Ainsi, plus votre production d'ordures ménagères est faible, moins vous payez !



LE DÉCHET QUI COÛTE ET QUI POLLUE LE MOINS, RESTE CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT !

Voici quelques astuces pour vous aider à réduire vos déchets :

J'achète bien, j'achète malin...

- ✓ Je fais une liste de courses.
- ✓ Je planifie mes repas de la semaine.
- ✓ Je vérifie les dates de péremption avant d'acheter.

Je conserve bien les aliments...

- ✓ Je range intelligemment mon réfrigérateur.
- ✓ J'applique la « règle du 1er rentré = 1er sorti » !

Je cuisine astucieux...

- ✓ Je cuisine des quantités adaptées au nombre de personnes.
- ✓ Je pense à cuisiner les restes.

Je limite les emballages...

- ✓ J'évite les produits suremballés ; je leur préfère les produits à la coupe, en vrac ou en grand format.
- ✓ Je choisis des produits concentrés, des recharges ou encore avec des emballages consignés ou réutilisables.
- ✓ Je consomme de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteilles.
- ✓ Je privilégie le « Fait maison » : produits d'entretien, gâteaux...

Disponible
dans nos
bureaux !



Je limite ma consommation de papiers...

- ✓ Je limite mes impressions et j'imprime en recto/verso.
- ✓ J'utilise un STOP-PUB sur ma boîte aux lettres.

Je préfère les objets réutilisables aux jetables...

- ✓ Je privilégie les éponges et serpillères plutôt que les lingettes jetables.
- ✓ J'utilise un cabas réutilisable.

Je donne ou je répare plutôt que de jeter...

+ d'astuces dans le « guide des éco-gestes au quotidien »

Disponible dans nos bureaux et auprès de nos partenaires.



LES BIODÉCHETS



Fruits et légumes pourris



Pain rassis



Épluchures et coquilles



Restes de repas



Poissons et fruits de mer



Viandes et os



Filtres à café et sachets de thé



Cartons alimentaires souillés



Plantes et fleurs d'intérieur fanées



Cendres froides



Mouchoirs et essuie-tout



En France, le gaspillage alimentaire représente 20 kg par personne et par an. Soit 100 € mis à la poubelle par chacun(e) d'entre nous. Alors tous ensemble, soyons vigilants !



Sacs plastiques interdits !



MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT DES SACS COMPOSTABLES TELS QUE CEUX DISTRIBUÉS GRATUITEMENT EN MAIRIE OU AU RAYON FRUITS ET LÉGUMES DE VOTRE SUPERMARCHÉ.

⚡ Pour être compostables les sacs doivent impérativement porter ce label !



Pour rappel, seuls 20 % de déchets verts sont tolérés dans le bac brun, soit 16 litres ou l'équivalent de 2 sacs compostables !



Les plus grandes quantités sont à déposer en déchetterie ou à recycler au jardin : mulching, compostage, broyage...



La distribution gratuite de bioceaux se poursuit toute l'année dans nos bureaux !

LE PAPIER, LE CARTON ET LES EMBALLAGES RECYCLABLES



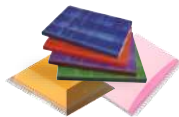
Publicités, journaux et magazines



Inutile de les laver, de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer !



Papiers



Cahiers



Emballages en carton



Blisters



Papiers d'emballages



Briques de boissons



Pots et barquettes



Bouteilles et Flacons en plastiques



Tubes de dentifrice



Sachets et Films plastiques



Divers emballages en plastiques



Pots en plastiques



Polystyrène



Emballages métalliques

✓ Couvercles de bocaux

⚠ Pour rappel, les cartons sont acceptés dans la limite de 0,5 M³.

Au-delà, de cette quantité, ils sont à déposer en déchetterie.



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Qu'il soit en carton, en plastique ou en métal, si c'est un emballage, jetez-le dans le sac jaune !

Astuce : pour être certain à 100 % qu'il s'agit d'un emballage, cherchez le point vert !



Les cartons doivent être présentés **PLIÉS** et **FICELÉS**.



⚠ Mettre dans la poubelle grise, les papiers spéciaux : carbone, sulfurisés, photos, papiers peints, emballages du boucher ou du poissonnier...



Et dans le sac biodéchets, les mouchoirs et autres papiers absorbants (essuie tout).

LE VERRE



Couvercles à jeter dans le sac jaune!

LES TEXTILES



Textiles et maroquinerie triés séparément dans des sacs

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Attention, les sacs qui débordent ou qui sont empilés sur et au pied des bacs ne seront pas collectés! *



* Voir le règlement de collecte sur notre site.

LES DÉCHETTERIES



ASPACH - MICHELBACH

WILLER-SUR-THUR

📍 Rue des genêts ☎️ 03 89 75 74 66

Horaires d'ouverture : ⚠️ Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

📅 Du lundi au samedi
❄️ Octobre à mars 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

☀️ Avril à septembre 9h - 12h30 / 13h30 - 18h



N'oubliez pas de vous munir de votre badge personnel !



⚠️ 36 entrées par an et 5 m³ par jour !

Un badge personnalisé par foyer (et par entreprise) est obligatoire pour accéder à la déchèterie. Ce système de contrôle permet de s'assurer que seuls les habitants du territoire – qui payent le service – utilisent les déchetteries, mais aussi de faire contribuer les entreprises locales.

Afin d'empêcher les dérives et tentatives de fraudes, le nombre de passages est limité à 36 par an (cumulés sur les deux déchetteries). Au-delà, toute entrée supplémentaire sera facturée 10 €, à régler au bureau du SMTC.

📍 Rue de la gare
uniquement les déchets marqués d'un W

Horaires d'ouverture :

📅 Vendredi Samedi

❄️ 8h30 - 12h 8h30 - 12h
13h30 - 16h30 13h30 - 16h30

☀️ 8h30 - 12h 8h30 - 12h
13h30 - 16h30 13h30 - 18h



REEMPLOI RÉUTILISATION



TEXTILES CHAUSSURES



VERRE



PAPIERS



CARTONS



MÉTAUX



ÉLECTRO MÉNAGER



MOBILIER



DÉCHETS VERTS



LAMPES



BOIS



PLÂTRE PLAQUES DE PLÂTRE



DÉBLAIS GRAVATS



PRODUITS CHIMIQUES ET PEINTURES



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



PILES ET ACCUMULATEURS



BATTERIES



CARTOUCHES D'ENCRE



RADIOGRAPHIES



HUISSERIES



NON VALORISABLE

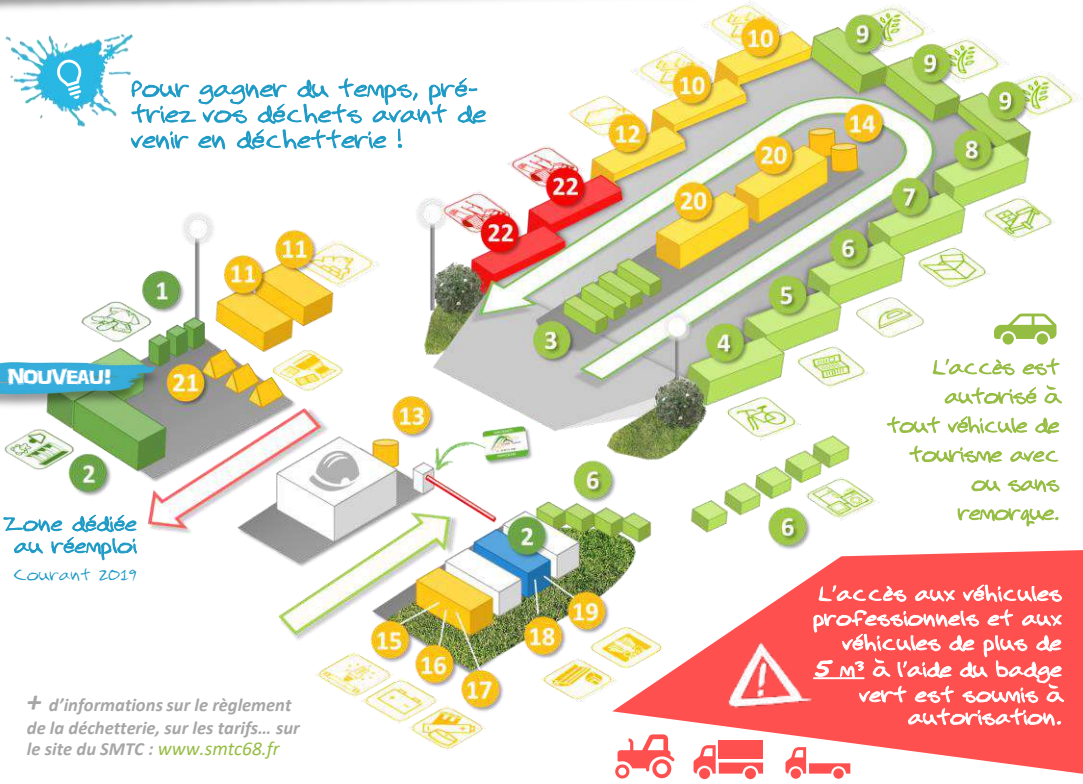
Déchets refusés : Amiante, ordures ménagères, pneus, bouteilles de gaz...



PLAN DE LA DÉCHETTERIE D'ASPACH-MICHELBACH



Pour gagner du temps, pré-triez vos déchets avant de venir en déchetterie !



+ d'informations sur le règlement de la déchetterie, sur les tarifs... sur le site du SMTC : www.smtc68.fr



RÉEMPLOI - RÉCUPÉRATION

1



Vêtements - Textiles

Vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, peu importe l'état, propres et secs, sont acceptés dans les bornes LE RELAIS-EST.

Les textiles en bon état seront revendus à bas prix dans des friperies, les plus abîmés seront recyclés en matériau d'isolation ou en chiffons. Le tri de ces textiles favorise l'emploi local de personnes en insertion.

LE RELAIS-EST



Textiles propres et secs

2



Don - Réemploi

Pour les objets et meubles qui peuvent encore servir, pensez au don et au réemploi ! Pour ce faire, un conteneur Emmaüs est mis à votre disposition.

Les objets réutilisables ou facilement réparables dont vous n'avez plus l'utilité pourront être revendus à bas prix localement par la communauté Emmaüs de Cernay.





RECYCLAGE MATIÈRE OU ORGANIQUE

3



Verre

Bouteilles, canettes, pots, bocaux, sticks de déodorant... Ici, nous acceptons tous vos emballages en verre.



4



Métaux

Cadres de vélos, grillages, tôles, ferrailles, poêles et casseroles... Dans cette benne, nous acceptons tous types de métaux.



5



Papiers

Papiers, enveloppes, magazines, livres, annuaires, cahiers... Dans cette benne, déposez tous vos papiers, sans éléments métalliques.



6



Gros et petit Électro-ménager

Réfrigérateurs, lave-linges, téléviseurs, aspirateurs, ordinateurs, jeux électroniques ou tout appareil fonctionnant sur piles ou sur secteur.



Les distributeurs et les revendeurs doivent disposer d'un point de collecte et ce, sans obligation d'achat et gratuitement !

7



Cartons

Tous types de cartons, vides, propres et pliés, sans plastique et sans calage en polystyrène. **⚠ Sacs de tri interdits**



8



Mobilier

Meubles en bois, plastique ou métal, fauteuils, chaises, sommiers, matelas, canapés... Ici, déposez tous vos meubles durs ou rembourrés.



Écomobilier

9



Déchets verts

Elagage, tailles, feuilles mortes, tontes de gazon... Déposez ici tous vos déchets verts afin qu'ils soient broyés et compostés à Aspach-Michelbach.



Vous pouvez aussi les recycler directement au jardin : compostage, paillage, mulching...

Broyez vos déchets verts à domicile grâce à l'association locale ACCES !

Pour plus de renseignement : www.acces.lautre.net

DECHETTERIE
D'ASPACH-LE-HAUT
What else ?*

Nous collectons aussi vos capsules Nespresso®



* Quoi d'autre ?

Nouvelle
Vie pour de
nouveaux
produits !



TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES

10



Bois

Bois non-traité uniquement : palettes, planches, poutres, bûches...

⚠ Les poutres de chemin de fer, les pylônes téléphoniques, le bois verni ou peint, les caquettes... sont à jeter dans la benne « non valorisables »



11



Déblais et gravats

Gravats, pierres, briques, tuiles, céramique sanitaire, carrelage... tous les déblais de démolition sans plâtre sont acceptés.

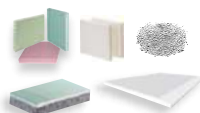


12



Plâtre

Plaques de plâtre, carreaux de plâtre, sacs de plâtre... sans laine de roche, sans bois et sans carrelage.



13



Huiles végétales

Huiles de friture, huiles de cuisson, huiles alimentaires... Déposez dans cette borne toutes vos huiles végétales.



14



Huiles minérales

Huile de vidange, huile moteur... Déposez vos huiles minérales dans les bornes dédiées afin qu'elles soient raffinées et recyclées.



15



Lampes, néons, ampoules

Les tubes fluorescents, les lampes et ampoules à led, à économie d'énergie, à vapeur de mercure... sont à déposer dans les box dédiés.

⚠ Les ampoules à filament classiques et les halogènes sont à jeter dans la benne « non valorisables »



16



Batteries

Déposez vos batteries de voiture dans le box dédié en vue de leur démantèlement et de leur recyclage.



17



Piles et accumulateurs

Toutes les piles et petites batteries usagées sont acceptées, y compris les piles rechargeables.



Les lampes, les batteries, les piles, les accumulateurs et les cartouches d'encre peuvent également être rapportés à leurs points de vente.



18



Cartouches d'encre et toners

Tous types de cartouches d'encre et de toners usagés sont acceptés.



19



Radiographies

Vos radiographies médicales sont collectées en vue de leur recyclage.



20



Produits chimiques et peintures

Produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides, etc.), d'entretien de véhicule (liquide de refroidissement), de jardinage (insecticides, biocides, phytosanitaires, etc) ...



Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulvérisateur ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

21



Huisseries

Portes, fenêtres, volets en bois, en aluminium, en PVC... Des racks sont à votre disposition pour collecter toutes vos huisseries !

NOUVEAU!



NON-VALORISABLE

Sacs interdits !
Déchets à déposer en vrac

22



Non-valorisable (tout venant)

Tout ce que vous ne pouvez plus trier dans les autres bennes : moquette usée, laine de roche, papier peint, objets en plastiques durs...



Avant de jeter dans cette benne, vérifiez bien d'avoir préalablement triés tout ce qui pourrait l'être !

JANVIER

1 M	Jour de l'an	1
2 M		
3 J	●	
4 V		
5 S		
6 D		
7 L	■	2
8 M		
9 M		
10 J	▲	
11 V		
12 S		
13 D		
14 L	■	3
15 M		
16 M		
17 J	●	
18 V		
19 S		
20 D		
21 L	■	4
22 M		
23 M		
24 J	▲	
25 V		
26 S		
27 D		
28 L	■	5
29 M		
30 M		
31 J	●	

FÉVRIER

1 V		
2 S		
3 D		
4 L	■	6
5 M		
6 M		
7 J	▲	
8 V		
9 S		
10 D		
11 L	■	7
12 M		
13 M		
14 J	●	
15 V		
16 S		
17 D		
18 L	■	8
19 M		
20 M		
21 J	▲	
22 V		
23 S		
24 D		
25 L	■	9
26 M		
27 M		
28 J	●	

MARS

1 V		
2 S		
3 D		
4 L	■	10
5 M		
6 M		
7 J	▲	
8 V		
9 S		
10 D		
11 L	■	11
12 M		
13 M		
14 J	●	
15 V		
16 S		
17 D		
18 L	■	12
19 M		
20 M	PRINTEMPS	
21 J	▲	
22 V		
23 S		
24 D		
25 L	■	13
26 M		
27 M		
28 J	●	
29 V		
30 S		
31 D		

AVRIL

1 L	■	14
2 M		
3 M		
4 J	▲	
5 V		
6 S		
7 D		
8 L	■	15
9 M		
10 M		
11 J	●	
12 V		
13 S		
14 D		
15 L	■	
16 M		16
17 M		
18 J	▲	
19 V	Vendredi Saint	
20 S		
21 D	Pâques	
22 L	L. de Pâques !	17
23 M		
24 M		
25 J	●	
26 V		
27 S		
28 D		
29 L	■	18
30 M		

MAI

1 M	Fête du travail	
2 J	▲	
3 V		
4 S		
5 D		
6 L	■	19
7 M		
8 M	Victoire 1945	
9 J	●	
10 V		
11 S		
12 D		
13 L	■	20
14 M		
15 M		
16 J	▲	
17 V		
18 S		
19 D		
20 L	■	21
21 M		
22 M		
23 J	●	
24 V		
25 S		
26 D		
27 L	■	22
28 M		
29 M		
30 J	▲ Ascension	
31 V		

JUIN

1 S		
2 D		
3 L	■	23
4 M		
5 M		
6 J	●	
7 V		
8 S	■	
9 D		
10 L	L. de Pentecôte !	24
11 M		
12 M		
13 J	▲	
14 V		
15 S		
16 D		
17 L	■	25
18 M		
19 M		
20 J	●	
21 V	été	
22 S		
23 D		
24 L	■	26
25 M		
26 M		
27 J	▲	
28 V		
29 S		
30 D		

Aspach-le-bas
Bourbach-le-bas
Bourbach-le-haut
Bitschwiller-lès-Thann

Burnhaupt-le-bas
Burnhaupt-le-haut
Leimbach
Michelbach

Rammersmatt
Roderen
Schweighouse/Thann

● ordures ménagères
(poubelle grise)
Jeudi - sem. grise

■ biodéchets
(poubelle brune)
Lundi

▲ tri
(sacs jaunes)
Jeudi - sem. jaune

Sortir les déchets (sacs de tri, bac brun ou gris) la veille du jour de collecte après 18h.

! ce jour férié votre collecte est décalée

JUILLET

1 L	■	27
2 M		
3 M		
4 J	●	
5 V		
6 S		
7 D		
8 L	■	28
9 M		
10 M		
11 J	▲	
12 V		
13 S		
14 D	Fête Nationale	
15 L	■	29
16 M		
17 M		
18 J	●	
19 V		
20 S		
21 D		
22 L	■	30
23 M		
24 M		
25 J	▲	
26 V		
27 S		
28 D		
29 L	■	31
30 M		
31 M		

AOÛT

1 J	●	
2 V		
3 S		
4 D		
5 L	■	32
6 M		
7 M		
8 J	▲	
9 V		
10 S		
11 D		
12 L	■	33
13 M		
14 M		
15 J	Assomption !	
16 V		
17 S	●	
18 D		
19 L	■	34
20 M		
21 M		
22 J	▲	
23 V		
24 S		
25 D		
26 L	■	35
27 M		
28 M		
29 J	●	
30 V		
31 S		

SEPTEMBRE

1 D		
2 L	■	36
3 M		
4 M		
5 J	▲	
6 V		
7 S		
8 D		
9 L	■	37
10 M		
11 M		
12 J	●	
13 V		
14 S		
15 D		
16 L	■	38
17 M		
18 M		
19 J	▲	
20 V		
21 S		
22 D		
23 L	■ AUTOMNE	39
24 M		
25 M		
26 J	●	
27 V		
28 S		
29 D		
30 L	■	

OCTOBRE

1 M		40
2 M		
3 J	▲	
4 V		
5 S		
6 D		
7 L	■	41
8 M		
9 M		
10 J	●	
11 V		
12 S		
13 D		
14 L	■	42
15 M		
16 M		
17 J	▲	
18 V		
19 S		
20 D		
21 L	■	43
22 M		
23 M		
24 J	●	
25 V		
26 S		
27 D		
28 L	■	44
29 M		
30 M		
31 J	▲	

NOVEMBRE

1 V	Toussaint	
2 S		
3 D		
4 L	■	45
5 M		
6 M		
7 J	●	
8 V		
9 S	■	
10 D		
11 L	Armistice 1918 !	46
12 M		
13 M		
14 J	▲	
15 V		
16 S		
17 D		
18 L	■	47
19 M		
20 M		
21 J	●	
22 V		
23 S		
24 D		
25 L	■	48
26 M		
27 M		
28 J	▲	
29 V		
30 S		

DÉCEMBRE

1 D		
2 L	■	49
3 M		
4 M		
5 J	●	
6 V		
7 S		
8 D		
9 S	■	50
10 M		
11 M		
12 J	▲	
13 V		
14 S		
15 D		
16 L	■	51
17 M		
18 M		
19 J	●	
20 V		
21 S		
22 D	HIVER	
23 L	■	52
24 M		
25 M	Noël	
26 J	Etienne ▲	
27 V		
28 S		
29 D		
30 L	■	
31 M		

Aspach-le-bas
Bourbach-le-bas
Bourbach-le-haut
Bitschwiller-lès-Thann

Burnhaupt-le-bas
Burnhaupt-le-haut
Leimbach
Michelbach

Rammersmatt
Roderen
Schweighouse/Thann

● ordures ménagères
(poubelle grise)
Jeudi - sem. grise

■ biodéchets
(poubelle brune)
Lundi

▲ tri
(sacs jaunes)
Jeudi - sem. jaune

! ce jour férié votre collecte est décalée

Sortir les déchets (sacs de tri, bac brun ou gris)
la veille du jour de collecte après 18h.



Attention en 2019, les jours fériés suivants seront travaillés :

- ✓ Le vendredi Saint 19 avril
- ✓ Le Jeudi de l'Ascension 30 mai
- ✓ Le Jeudi 26 décembre

Les autres jours fériés seront collectés comme suit :

- ↳ Le mardi 1er janvier 2019 :
les collectes seront reportées au samedi 5 janvier 2019
- ↳ Le lundi de Pâques 22 avril :
les collectes seront avancées au samedi 20 avril
- ↳ Le mercredi 1er mai :
les collectes seront reportées au samedi 4 mai
- ↳ Le mercredi 8 mai :
les collectes seront reportées au samedi 11 mai
- ↳ Le lundi de Pentecôte 10 juin :
les collectes seront avancées au samedi 8 juin
- ↳ Le jeudi 15 août :
les collectes seront reportées au samedi 17 août
- ↳ Le vendredi 1er novembre :
les collectes seront reportées au samedi 2 novembre
- ↳ Le lundi 11 novembre :
les collectes seront avancées au samedi 9 novembre
- ↳ Le mercredi 25 décembre :
les collectes seront reportées au samedi 28 décembre

JOURS DE COLLECTE

par communes

	Lundi :		Lundi :		ou	
	Lundi :		Mardi :		ou	
	Lundi :		Jeudi :		ou	
	Mardi :		Mercredi :		*	ou 
	Mercredi :		Vendredi :		*	ou 



Je pense à sortir mon bac ou mes sacs la veille !



* Les centres villes de Cernay et de Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines.

+ D'infos ? Des questions ? Contactez nous !